



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement général SH-1, a été saisi le 20 octobre 2022, d'une demande de permis de démolition complète visant l'immeuble portant le numéro 45-47, rue du Débarcadère et appartenant à 9451-3553 Québec inc. aux soins de monsieur Patrice Méthot, président.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel à : greffe@shawinigan.ca

Shawinigan, ce 3 février 2023

Me Chantal Doucet
Greffière